

de proroger la Diette d'Élection. En raportant, comme nous allons le faire, la Lettre que Son Altesse Electorale a adressée au Sérenissime Grand Duc de Toscane; cette Lettre suffira pour les autres, étans écrites toutes dans le même goût. La voici.

LE devoir de nôtre Charge nous oblige d'informer
 Votre Altesse Royale que l'Electeur Palatin nous a écrit une Lettre en date du 6. de ce mois, dans laquelle il donne à entendre, que le Roi de Prusse étant entré avec une Armée en Silesie, & qu'y ayant des difficultés au sujet du Suffrage Electoral de Boheme, on ne pouvoit gueres se flater aussi longtemps que ces deux affaires ne seroient point accommodées, de faire rien de bon dans la Diette d'Élection que nous avons convoquée au premier du mois de Mars prochain; mais qu'au contraire on avoit tout lieu d'appréhender que les differends qui ont déjà éclaté, & les troubles qu'ils occasionnent, s'embroïlleroient davantage, & que si la Diette ne se rompoit pas à la fin, elle traineroit du moins en longueur, avec une perte égale du tems & des frais. En consequence Son Altesse Electorale Palatine nous a demandé, si, en égard à ces conjonctures critiques, il ne seroit point de l'interêt de l'Empire, que la Diette fût reculée de trois ou quatre mois, au lieu d'en faire l'ouverture pendant ces troubles, & d'en faire naître par-là de nouveaux & de plus grands ?

Ces considérations que l'Electeur Palatin nous expose dans sa Lettre, sont de la dernière importance, d'autant qu'il est incontestablement de l'interêt & de la gloire de l'Empire qu'il soit pourvu d'un Chef le plutôt possible, & dans le tems fixé par sa premiere Loix fondamentale; savoir, par la

*Lettre de
 l'Electeur
 de Mayence
 au Grand
 Duc de
 Toscane.*